

# Diamètre minimal pour la tubulure d'un avaloir de sol desservant une soupape de décharge de chauffe-eau

par Mihai Buzdugan, conseiller technique à la CMMTQ

**Q** Quel diamètre doit avoir la tubulure d'un avaloir de sol desservant une soupape de décharge de chauffe-eau?

**RÉPONSE** Bien que l'avaloir de sol, dont il est question ici, ne desserve qu'un chauffe-eau, il est considéré, selon le chapitre III, Plomberie, comme un appareil de plomberie. Il s'agit plus précisément d'un avaloir de sol d'urgence.

**Appareil sanitaire (fixture)** : receveur ou dispositif, y compris un avaloir de sol, évacuant des eaux usées ou des eaux nettes.

**Avaloir de sol d'urgence (emergency floor drain)** : appareil sanitaire servant de protection contre les débordements et qui n'est pas destinée à recevoir les déversements ordinaires d'autres appareils sanitaires, à l'exception des amorces de siphons.

L'article 2.4.9.3. 1) du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* exige un diamètre minimal de 2 po pour la tubulure de sortie d'un avaloir de sol.

Comme l'exige l'article 2.5.1.1. 1), les siphons doivent être protégés par un tuyau de ventilation. Par conséquent, même si cet avaloir de sol ne dessert que le chauffe-eau, il doit tout de même être ventilé, soit par un tuyau de ventilation secondaire qui lui est propre ou par une ventilation interne qui, selon la configuration du réseau d'évacuation, peut être effectuée par une colonne ou par un groupe d'appareils ayant une ventilation interne, tout en respectant les conditions concernant les longueurs de bras de siphon énumérées aux articles 2.5.6.3. 1) et 2.5.6.3. 4).

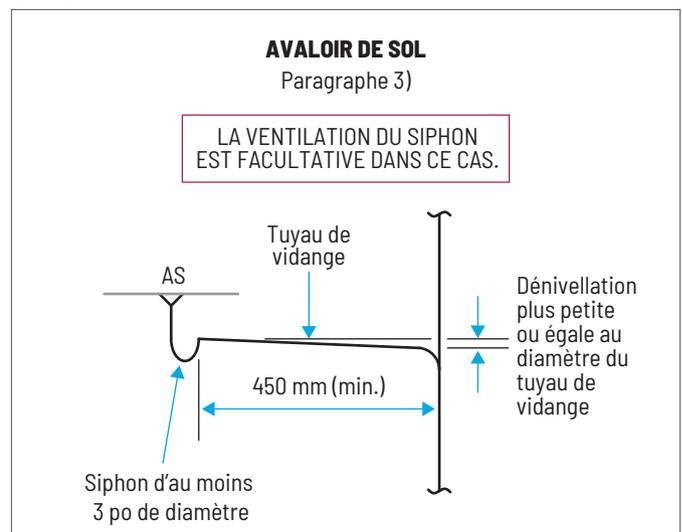
Pour simplifier l'installation, il est possible d'éliminer la nécessité de ventiler le siphon si le diamètre de la tubulure de sortie est de 3 po et si l'avaloir d'urgence remplit

simultanément les conditions de l'article 2.5.1.1. 3) du chapitre III, Plomberie :

- « La ventilation d'un siphon d'un avaloir de sol est facultative, si :
- a) le diamètre du siphon est d'au moins 3 po;
  - b) la longueur du tuyau de vidange est d'au moins 450 mm; et
  - c) la dénivellation du tuyau de vidange ne dépasse pas son diamètre.
- (Voir la note A-2.5.1.1. 3).) »

Il est important de respecter les exigences des articles 2.5.6.3. 1) et 2.5.6.3. 4) portant sur les restrictions concernant les longueurs développées (selon le tableau 2.5.6.3.), la dénivellation totale (qui ne doit pas dépasser son diamètre interne) et les changements

Schéma 1



cumulatifs de direction (qui ne doivent pas dépasser plus de 135 °) du bras de siphon.

De plus, en tenant compte de la Note (2) à la fin du tableau 2.4.9.3. du chapitre III, Plomberie, il n'y a aucune charge hydraulique à considérer dans le dimensionnement des réseaux d'évacuation et de ventilation pour les avaloirs de sol concernés.

Pour respecter l'article 2.6.1.7. 5)b) du chapitre III, Plomberie, le tuyau d'évacuation de la soupape de décharge doit être raccordé indirectement à l'avaloir de sol d'urgence, c'est-à-dire au-dessous de celui-ci, de manière à former une coupure antiretour d'au plus 300 mm.

Enfin, pour plus de détails sur le raccordement indirect, veuillez consulter les fiches *Bonnes pratiques* PL-16, *Types de raccordement indirect permis*, et PL-22, *Tuyau d'évacuation de la soupape de décharge d'un chauffe-eau à accumulation*. Elles se trouvent au [cmmmq.org/fiches-bonnes-pratiques](http://cmmmq.org/fiches-bonnes-pratiques). **IMB**

Inter-mécanique du bâtiment

**IMB**

## LA REVUE DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

Pour placer une publicité, consultez la trousse d'information à [bit.ly/annoncerdansimb](http://bit.ly/annoncerdansimb) et contactez Jacques Galarneau [jgalarneau@cpsmedia.ca](mailto:jgalarneau@cpsmedia.ca) 450 227-8414, poste 311

**NOVO CLIMAT**



SPÉCIALISTE EN VENTILATION

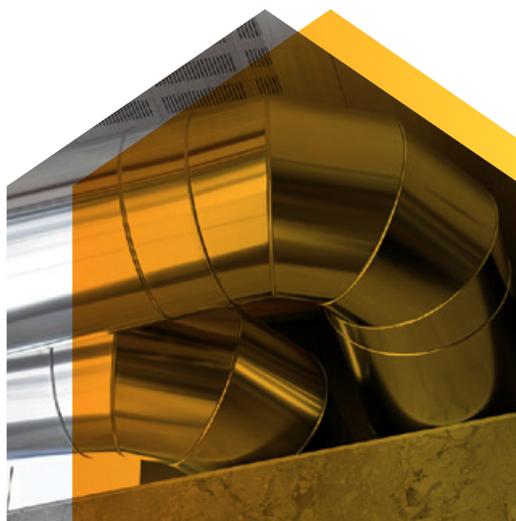
## Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- › Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat



**Visez l'efficacité énergétique!**



Votre gouvernement

Québec